

Zéro charge, zéro emploi, zéro pointé

 alternatives-economiques.fr/michel-husson/zero-charge-zero-emploi-zero-pointe/00076857

Toute une littérature est depuis longtemps consacrée à démontrer que la baisse du coût du travail permet de créer des emplois. Mais on manquait d'une « expérience naturelle » jusqu'à la mise en place du dispositif « zéro charge » en décembre 2008. Il consiste à exonérer de cotisations patronales les embauches au niveau du salaire minimum réalisées par les entreprises de moins de 10 salariés.

Les tenants de la science expérimentale se sont donc emparés de ce dispositif pour analyser son impact sur l'emploi. En 2014, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Thomas Le Barbanchon en font [un document de travail](#). Parallèlement, Cahuc et Carcillo en tirent une publication plus militante pour l'Institut Montaigne, sous le titre « [Alléger le coût du travail pour augmenter l'emploi : les clés de la réussite](#) ».

Plus récemment, les auteurs ont mis en ligne [une nouvelle version](#), pour publication dans une revue académique réellement scientifique. Dans leur livre sur le « négationnisme économique », Pierre Cahuc et André Zylberberg renvoient à cette étude lorsqu'ils affirment que « *toutes les évaluations crédibles montrent que des politiques bien ciblées de baisse du coût du travail créent des emplois* ».

Des résultats époustouflants

En comparant les entreprises éligibles au dispositif avec les entreprises de 10 à 13 salariés, qui n'en bénéficient pas, Cahuc et Carcillo évaluent à 0,8 % le gain de croissance de l'emploi induit par le zéro charge. Ce chiffre peut sembler faible, reconnaissent-ils. Mais il est en réalité énorme parce que ce surcroît d'emploi (ou plutôt cette moindre destruction d'emplois) a été acquis grâce à une baisse du coût du travail de moins de 0,4 % : les dépenses pour zéro charge ont représenté 360 millions d'euros en 2009, pour une masse salariale des entreprises de moins de 10 salariés de 100 milliards. (Notons au passage que les auteurs s'emmêlent un peu les pinceaux en écrivant à tort 0,04 % au lieu de 0,4 %, et 0,08 % au lieu de 0,8 %).

Les estimations de Cahuc et consorts sont hors du champ des résultats habituels ce qui aurait dû inciter à la prudence

Par conséquent, soulignent les auteurs, « *le dispositif "zéro charge" révèle que l'emploi est très sensible au coût du travail au niveau des bas salaires, puisqu'une réduction du coût du travail de 1 % accroît l'emploi de 2 %* ». L'élasticité ainsi « révélée » est donc de 2, soit trois fois plus élevée que le consensus autour de 0,6-0,7. Et dans la version scientifique en anglais, elle est même de 4 : l'emploi a toujours augmenté de 0,8 % mais cette fois pour une baisse du coût du travail qui n'est plus que de 0,2 %.

Ces chiffres extravagants sortent complètement du champ des estimations économétriques disponibles jusqu'à et devraient, au moins, inciter à la prudence. Surtout, ils ne devraient pas être extrapolés à l'ensemble de l'économie. C'est ce que les auteurs n'hésitent pourtant pas à faire en proclamant qu'un « *ciblage de 10 milliards d'allègements de charges, annulant les charges au niveau du SMIC et diminuant pour s'annuler à 1,6 SMIC, pourrait créer jusqu'à 800 000 emplois* ».

Nouveau revers pour la nano-économétrie

La prudence s'impose d'autant plus que les résultats de cette analyse ne peuvent être répliqués avec les données actualisées. Une [étude récente de la Dares](#) revient sur l'impact du dispositif sur les embauches des très petites entreprises. Les auteurs, Sévane Avanian et Sébastien Pons, ne tournent pas autour du pot : « *les résultats ne permettent pas de conclure à l'existence d'un impact significatif de l'ATPE [aide aux très petites entreprises] sur les flux de main-d'œuvre des établissements* ».

Comment expliquer la différence de résultats entre ces études ? Derrière l'économétrie de haute volée et les outils techniques utilisés, il y a des raisonnements beaucoup plus simples (voire simplistes). Celui de Cahuc et Carcillo repose sur un constat : l'évolution de l'emploi dans les PME de 10 à 13 salariés est semblable à celle observée dans les très petites entreprises éligibles au dispositif zéro charge. Mais, en 2009, ce parallélisme est rompu. L'écart entre l'évolution observée et ce qui se serait produit si le parallélisme avait été conservé est attribuable - ou en tout cas attribué par Cahuc et Carcillo - à l'impact du zéro charge. CQFD : cet écart est à peu près d'un point de pourcentage, le dispositif aurait permis de sauver un emploi sur cent.

Le zéro charge dans les TPE a étalé dans le temps les destructions d'emplois, elles n'ont pas été évitées

Pour comprendre pourquoi cela ne marche plus dans l'étude de la Dares, il suffit de prolonger l'analyse. Jusqu'en 2009, on retrouve à peu près la même configuration que chez Cahuc et Carcillo, mais l'écart censé mesurer l'impact du dispositif est réduit, à un demi-point de pourcentage – seul un « demi emploi » a été sauvé. Le résultat est minoré mais il n'est pas annulé, et la différence pourrait très bien s'expliquer par des problèmes de champ, de définition, de sources, etc., bref de méthodes.

En revanche, la moindre destruction d'emploi imputée au dispositif zéro charge disparaît dès 2010. Il est dès lors facile de comprendre pourquoi l'étude de la Dares ne trouve au final que peu d'effet sur l'emploi. Le dispositif a seulement permis une rétention d'emplois transitoire : les destructions d'emplois ont été étalées dans le temps, mais elles n'ont pas été évitées.

Une procrastination peu scientifique

Pourquoi Cahuc, Carcillo et Le Barbanchon ont-ils arrêté leur étude initiale en 2009 ? Ils savent alors pertinemment que le dispositif ne s'est pas interrompu comme prévu au 31 décembre 2009 et qu'il a été prolongé jusqu'en juin 2010. Les allègements de cotisations ont donc continué jusqu'au 30 juin 2011.

C'est persister dans l'erreur que de continuer à diffuser une étude non actualisée et rendue dorénavant caduque

Dans leur document de travail de 2014, ils arguent du fait qu'ils ne disposent pas des données pour l'année 2011. Cet argument est désormais périmé : les données sont aujourd'hui disponibles. Pourtant, dans la version actualisée en 2016 de leur document de travail, Cahuc, Carcillo et Le Barbanchon se bornent à répéter que les modalités de la prolongation du dispositif rendent « *plus difficile* » (*more challenging*) l'étude de ses effets au-delà de 2009.

Ils continuent donc à se focaliser sur les résultats pour 2009 et renvoient « *l'analyse des années suivantes à de futures recherches* », qu'il faudra donc attendre. Cette procrastination recouvre une erreur méthodologique et une faute scientifique. Il n'était déjà pas correct d'évaluer un dispositif à mi-chemin de sa pleine montée en puissance, mais c'est persister dans l'erreur que de continuer à diffuser une étude non actualisée et rendue dorénavant caduque par le travail de la Dares.